

UN MILIEU HUMIDE

près de chez vous...

À l'intention des propriétaires privés



CRECQ
Conseil régional de
l'environnement
du Centre-du-Québec

COMMENT LES RECONNAÎTRE?

Les milieux humides regroupent différentes zones qui captent l'eau de façon temporaire ou permanente pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation. Certains milieux humides retiennent l'eau toute l'année, alors que d'autres la retiennent pendant un ou deux mois tous les printemps.

LES TOURBIÈRES



Tourbière ouverte à Lefebvre

Les tourbières sont des milieux mal drainés, où il y a accumulation d'au moins 30 cm de tourbe, ou matière organique. La nappe d'eau souterraine y est habituellement au niveau du sol ou très près de celui-ci. Les tourbières se déclinent selon différents patrons. Les tourbières boisées sont recouvertes d'arbres de 4 m et plus sur au moins 25 % de leur superficie, contrairement aux tourbières ouvertes (non boisées).

LES MARÉCAGES



Marécage à Bécancour, CIC et MELCC

Les marécages sont dominés par des arbres, tout comme les tourbières boisées. Toutefois, leur sol n'est pas organique, mais plutôt minéral. Ils peuvent être confondus avec des forêts non humides, ce qui rend leur identification plus délicate. On y observe des inondations saisonnières ou, à tout le moins, une nappe phréatique élevée.

LES MARAIS



Marais à Saint-Lucien

Les marais sont dominés par des plantes herbacées. Les arbres et arbustes peuvent y être présents sur moins de 25 % de la superficie du milieu. Les marais se trouvent la plupart du temps en rive des cours d'eau. Ils peuvent être inondés en permanence ou non.

LES ÉTANGS



Étang à Val-des-Sources, CIC et MELCC

Les étangs sont des cuvettes d'eau stagnante pouvant s'assécher durant l'année. La profondeur maximale de l'eau y est de 2 mètres. On y observe des plantes aquatiques submergées ou flottantes. Les plantes émergentes couvrent moins de 25 % de la superficie du milieu.

ÉVITER LES MAUVAISES SUPRISES

Vous prévoyez réaliser un projet dans un milieu humide ou hydrique? Vous aurez probablement besoin d'autorisations.

AVANT D'EXÉCUTER LES TRAVAUX

1. Contactez votre direction régionale du MELCC, qui pourra vous aiguiller dans le processus d'autorisation environnementale et déterminer le niveau de risque du projet selon le type d'activité à effectuer. Ces niveaux de risque sont détaillés dans le nouveau Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE), découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement.
2. Faites délimiter votre milieu humide par un professionnel (firmes de consultation environnementale ou biologistes, entre autres).
3. Informez votre municipalité. Vous saurez ainsi si le projet est conforme aux règlements municipaux.

Consultez les sections **Intervenir dans un milieu humide ou hydrique** et **boîte à outils** du site web www.milieuhumides.com pour des précisions distinctes sur le contexte de chaque intervention courante.



PRENDRE ACTION

IL EST POSSIBLE DE CONCILIER DÉVELOPPEMENT ET CONSERVATION. VOICI DES PISTES POUR PRENDRE EN COMPTE LES MILIEUX HUMIDES DANS VOS PROJETS.

LES MILIEUX HUMIDES SONT UNIQUES ET RICHES.

CEUX-CI NOUS RENDENT DE PRÉCIEUX SERVICES.

Voici différents services que ces milieux peuvent rendre à la société.

- Filtration de l'eau
- Beauté du paysage
- Refuge pour la faune et la flore
- Régularisation des débits et des niveaux d'eau
- Régulation du climat, par la séquestration du carbone
- Approvisionnement en bois, produits forestiers non-ligneux et composés pharmaceutiques
- Et plus encore !

Malheureusement,

45% des milieux humides des basses terres du Saint-Laurent ont disparu, sous la pression du développement.

Une grande partie de ceux qui restent sont perturbés par les activités humaines. Compte tenu des bénéfices qu'ils fournissent à la société, la protection, l'utilisation durable, la restauration et même la création de ces milieux prennent toute leur importance dans l'aménagement du territoire.

PROTECTION VOLONTAIRE

SACHEZ QUE VOUS POUVEZ AGIR POUR PROTÉGER VOS MILIEUX NATURELS.

En tant que propriétaire privé, plusieurs options de conservation s'offrent à vous.

En fonction de votre choix, vous pouvez demeurer propriétaire, garder des droits d'usage et, dans certains cas, avoir droit à des réductions d'impôts ou des exemptions de taxes.



UTILISATION DURABLE

FORESTERIE DURABLE

Les opérations forestières contrôlées sont un exemple d'utilisation durable des milieux humides. Votre professionnel de la forêt peut vous proposer des pratiques sylvicoles adaptées à votre forêt. Des mesures simples peuvent contribuer à y favoriser la biodiversité (faire les travaux au bon moment, laisser les chicots sur place, éviter le remblai et déblai ...). Le Guide des saines pratiques forestières en milieu humide de l'Agence forestière des Bois-Francs est une excellente référence à ce sujet.

ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES BIEN PLANIFIÉES

Le passage de VTT ou de motoneiges perturbe la faune et la flore des milieux humides. Par exemple, cela peut favoriser l'orniérage et la compaction du sol, en plus de déranger les animaux par le bruit. Il est donc judicieux d'aménager les sentiers récréatifs dans des secteurs moins sensibles.

Les milieux humides sont souvent des lieux tout indiqués pour la pratique de loisirs tels la chasse, la pêche et l'observation d'oiseaux.

LE CADRE LÉGAL

LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (LQE)

La LQE inclut un régime d'autorisation environnementale spécifique aux milieux humides et hydriques. Les activités dans des cours d'eau ou dans des milieux humides déclenchent le processus d'autorisation de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Cette loi, adoptée en 1972, a récemment bénéficié de quelques modifications. Ainsi, les mécanismes d'autorisation sont maintenant simplifiés et les activités sont répertoriées selon leur niveau de risque environnemental. Selon le niveau de risque, les développeurs qui pourraient affecter un milieu humide ou hydrique devront obtenir une autorisation, déclarer la conformité de leur activité avec certaines normes, ou être soustraits à ce processus.



Salamandre à quatre orteils



Sphaigne



Lysimaque ciliée

LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

Cette politique définit des zones, soit la rive, le littoral et les plaines inondables, dans lesquelles sont interdites de nombreuses activités. Certaines de celles-ci peuvent toutefois être réalisées à condition qu'un permis ait été préalablement délivré par l'autorité compétente.

LA LOI CONCERNANT LA CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Cette loi a comme objectif de freiner les pertes de milieux humides et hydriques, en encourageant l'évitement de ces milieux et la minimisation des impacts des projets. De cette loi découle aussi un régime de compensation des pertes de milieux humides et hydriques lorsqu'il n'est pas possible, dans le cadre du projet, d'éviter de porter atteinte à ces milieux, à leurs fonctions écologiques ainsi qu'à leur biodiversité.

CRÉDITS

RÉALISATION : CRECQ

RÉVISION : MELCC



Tourbière boisée, Saint-Germain-de-Grantham

REMERCIEMENTS :

La production de ce dépliant est rendue possible grâce aux partenaires suivants :

- La Fondation de la faune du Québec
- Habitat faunique Canada
- Le programme de soutien régional aux enjeux de l'eau, lié au Plan d'Action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau, qui déploie des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intègre et durable.



POUR EN SAVOIR PLUS

VULGARISATION DE LA RÉGLEMENTATION ENTOURANT LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES AU QUÉBEC

www.milieuxhumides.com

OPTIONS ET ORGANISMES DE CONSERVATION

www.repertoiredesmilieuxnaturels.qc.ca

GUIDE DES SAINES PRATIQUES FORESTIÈRES EN MILIEU HUMIDE AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

CARTOGRAPHIE DÉTAILLÉE ET INTERACTIVE DES MILIEUX HUMIDES DU QUÉBEC

www.canards.ca/cartographie-detaillee-des-milieux-humides-du-quebec

PORTAIL SUR LES MILIEUX HUMIDES DU MELCC

www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/milieuxhumides.htm